

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 44	Absent(s) excusé(s) : 6	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 5 décembre 2023

Vote(s) pour : 47  
 Vote(s) contre : 0  
 Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 11 décembre 2023,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-12-11-BD-15 :

**Attribution d'une aide financière à l'investissement dans le cadre de l'obtention du label 'Eco-Défis '.**

Rapporteur : Monsieur Cédric GOUTH

Le Bureau,  
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
 VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,  
 VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,  
 VU les dispositions européennes relatives au régime de minimis : règlement UE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis,  
 VU le Budget Primitif 2023,  
 VU le règlement relatif à l'aide financière octroyée dans le cadre de la labélisation « Eco-Défis » validé par délibération du Bureau du 17 octobre 2022,  
 VU la convention d'autorisation de financements complémentaires des EPCI du Grand Est, dans le champ des aides aux entreprises, approuvée par le Conseil Régional Grand Est en date du 21 octobre 2022,  
 Vu l'obtention du label « Eco-Défis » par ses deux structures suite au passage au Comité d'Engagements du 2 octobre 2023,

DECIDE d'attribuer une aide financière à hauteur de 1 048 € au total, selon les détails suivants :

Nom	Montant de l'aide
L'HAIR DU TEMPS	200 €
DAY BY DAY	848 €
<b>Total</b>	<b>1 048 €</b>

Metz, le 12 décembre 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

# **L'HAIR DU TEMPS**

Annexe 2 : Formulaire de demande



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE  
« COMMERCE & ARTISANAT – ECO-DEFIS »**

Merci de remplir et de signer ce formulaire de candidature et  
de le retourner scanné prioritairement à l'adresse mail [aldes.ecodefis@eurometropolemetz.eu](mailto:aldes.ecodefis@eurometropolemetz.eu)

*Sont éligibles à cette aide les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers (R.M) ou au Registre du Commerce et des Sociétés (R.C.S.) et disposant d'un exercice fiscal clos d'un minimum de 12 mois (sauf en cas de reprise d'entreprise assortie d'une nouvelle immatriculation ou de création d'un établissement secondaire) quel que soit leur statut et justifiant d'un extrait d'immatriculation au R.M ou au R.C.S. à fournir impérativement avec ce formulaire. L'activité artisanale et ou commerciale exercée doit être principale et non secondaire (soit plus de 50% du CA).*

*Les entreprises dépendant du régime micro social sont éligibles à ce dispositif.*

Les entreprises candidates ont leur siège ou un établissement en région Grand Est, présentent une situation financière saine et sont à jour de leurs obligations sociales et fiscales.

En complément, l'Eurométropole met en place une aide financière dont la demande se fait à travers le présent formulaire et s'adosse au règlement disponible sur son site web.

Nom de l'entreprise : **L'Hair du Temps**

Raison sociale :

N° Siret : **440 704 740 00024**

Code NAFA : **9602 AA**

Date d'immatriculation au RM :

Adresse complète : **63 Ruc St Ladre  
57550 NORTIGNY LES METZ**

Contact :

Nom et fonction : **GERARD Catherine Cheffe d'Entreprise**

Tél : **03 87 63 67 52**

Courriel : **hairdutemps.cathy@gmail.com**

Monsieur François GROSDIDIER  
 Président de l'Eurométropole de Metz  
 1, Place du Parlement de Metz  
 CS 30353  
 57011 METZ Cedex 01

Monsieur le Président,

Mon entreprise L'Art du Coiffeur, créée le 11/1/2004 située à 63 Rue St Yved est spécialisée dans coiffure  
TECHNIQUE  
NOUVEAUX LES-METZ

Dans le cadre de la démarche de labellisation « Eco-Défis », j'ai réalisé les défis suivants :

Défi	Sous défi	Catégorie	Objet	Actions
Optimisation Equipement		Energie		Changement de sèche linge vers un équipement plus économique
Accès aux personnes handicapées		Accessibilité		Achat et Installation d'une rampe d'accès

Les « Eco-Défis » de la catégorie « Investissements » ont nécessité un investissement de 499 € détaillé ci-après :

Objet	Coût	Justificatifs
Sèche linge catégorie A++	499 €	Facture d'achat n° 1034856 Fiche technique Photo
<b>TOTAL</b>		

Pour m'accompagner dans cette démarche, je sollicite l'aide « Commerce & Artisanat – Eco-Défis » mise en place par l'Eurométropole de Metz.

Le montant demandé de subvention est de 199,6 €, correspondant à 40% du total des investissements réalisés et dans la limite de 5 000 € (comme le prévoit le règlement).

Veuillez trouver, ci-joint, l'ensemble des justificatifs liés aux investissements réalisés.

Je déclare par ailleurs :

- être immatriculé au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- avoir à minima un exercice fiscal clos (de 12 mois) à compter de la date de dépôt de la demande;
- être un établissement de 10 ETP maximum ;
- présenter un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 m€ au cours de l'exercice précédent (ce chiffre s'entend par entreprise - personne physique ou morale - et non par établissement quand il y a des établissements secondaires) ;
- ne pas être inscrit dans le cadre d'une procédure collective ;
- être à jour de mes obligations sociales et fiscales ;
- exercer une activité (commerciale ou artisanale) de manière principale et non secondaire (soit plus de 50% du CA) ;
- disposer d'un bail commercial ou d'un bail professionnel.

En vous remerciant par avance de votre soutien, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

A ...*Hautique* Co-Metz

Le *14/09/2013*

Nom + Prénom + signature

*GERARD Catherine*



**MARLYDIS S.A.S.**1 La Belle Fontaine  
57155 MARLY

Téléphone : 03 87 62 80 00

Fax : 03 87 38 37 85

APE : 4711F SIRET : 32823357400028

RCS : Metz B 328233574

TVA Intracommunautaire : FR28326233574

Capital : 874 000 €

**FACTURE**

9900400304021033

Vente n°40210

Exemplaire client

Facture n°1034856 du 04/09/23

Page 1/1

**RÉFÉRENCES CLIENT**Nom : GERARD  
Prénom : Catherine  
Adresse : 63 RUE SAINT LADREVille : 57950 MONTIGNY LES METZ  
Tel : 03 87 83 67 52

Vendeur : 0984 Jeremy P.

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	TVA MARQUE	MODE	QTÉ	P.U TTC	TOTAL TTC
6806091741172 (* RH8D13WH	SL FR 8KG/PAC RH8D13WH,1P EMPORT SURFACE DE VENTE	11 LG	MDC	1	499.00	499.00
					Dont éco-part 10.00€	

PAIEMENT	(€)	TAXES	(€)	TOTAL	HT	TTC
Total	499.00	TVA 11 - 20.00 %	83.17	TOTAL (€)	415.83	499.00
		Total TVA	83.17	LIVRAISON (€)		
		Total Eco-participation	10.00	TOTAL (€)	415.83	499.00

GARANTIES	Garantie constructeur	Pièces	Déplacement
RH8D13WH	2 Ans	2 Ans	2 Ans

DISPONIBILITÉ PIÈCES DÉTACHÉES
RH8D13WH 5 Ans

**COMMENTAIRES**

**LIVRAISON / ENLÈVEMENT**

Je reconnais prendre en ma possession les appareils conformes et en parfait état  
Le 4/9/2023 Signature client: *[Signature]*

Observations :

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de Commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros.

(\* Conformément à l'article L.211-2 du code de la consommation, cet article bénéficie d'une garantie égale de conformité d'une durée minimale de deux ans à compter de la date d'achat

Un professionnel acquérant un support soumis à la Rémunération pour Copie Privée a la faculté de se faire rembourser cette rémunération acquittée lors de l'achat (articles R311-9 & R311-10 du Code de la propriété intellectuelle, mentionnés par le décret N°2013-1141 du 10 décembre 2013).

La notice explicative de la Rémunération pour Copie Privée est disponible à l'adresse suivante : [www.copieprivée.culture.gouv.fr](http://www.copieprivée.culture.gouv.fr)

\*Données à caractère personnel recueillies par E. Leclerc et destinées à la fourniture du service. Elles pourront être utilisées par E. Leclerc à des fins de prospection commerciale. Conformément à la loi informatique et Libertés et au Règlement général de protection des données personnelles, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, et de portabilité en vous adressant par écrit à votre centre E. Leclerc\*.

MAR-DIS S.A.S. adhère au Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) dont les coordonnées sont les suivantes : 60 Rue La Boétie - 75008 Paris - <https://www.mediateurfevad.fr>.

POLE SAV : N° CRISTAL 03 10 45 00 00 APPEL NON SURTAXÉ

Impression terminée le 04/09/23 à 09:03



**ENERG**

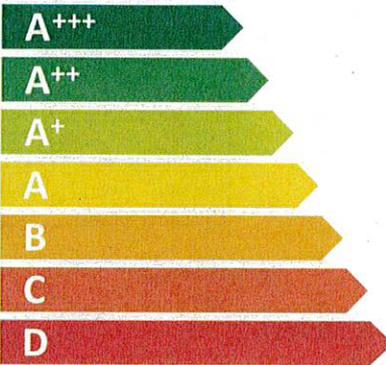
енергия · ενεργεια

Y IJA  
IE IA



**LG**

**RH8D13WH**



**A++**

ENERGIA · ЕНЕРГИЯ · ΕΝΕΡΓΕΙΑ  
ENERGIJA · ENERGY · ENERGIE  
ENERGI

**235**  
kWh/annum



**179**  
min/cycle\*

**8,0**  
kg

**65**  
dB



\*цикъл · sykylus · portion · zykylus  
програма · ciclo · tsükkel  
ohjelma · ciklus · ciklas · cikls  
čiklu · cyclus · cykl · ciclu  
program · torkomgång

392/2012

52407020



# **DAY BY DAY**



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE  
(COMMERCE & ARTISANAT - BRO-DEFIS)

Monte le montant de l'aide financière formulée de la candidature et  
à valoir sur le compte de l'entreprise en l'absence de tout autre financement.

Les éligibles à cette aide sont les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers (R.M) ou au Registre  
de Commerce et des Sociétés (RCS) et implantées à un exercice fiscal d'un minimum de 12 mois  
total en l'absence de reprise d'entreprise, d'acquisitions, d'une nouvelle immatriculation ou de création d'un  
établissement secondaire quel que soit leur statut et justifiant d'un extrait d'immatriculation au R.M. ou  
au RCS à jour et impérativement avec ce formulaire. L'activité d'industrial et du commerce exercée  
doit être principale et non secondaire (soit plus de 50% du CA).

Les entreprises dépendant du régime micro social sont éligibles à ce dispositif.

Les entreprises candidates ont leur siège ou un établissement en région Grand Est présentent une  
situation financière saine et sont à jour de leurs obligations sociales et fiscales.

En conclusion, l'EuroMetropole met en place une aide financière dont la demande se fait à travers le  
présent formulaire à déposer au règlement disponible sur son site web.

Nom de l'entreprise : *Exo-Exo-Exo*  
N° de l'entreprise : *123456789*  
N° de l'activité : *123456789*  
N° de l'industrial : *123456789*  
N° de l'artisanat : *123456789*  
N° de l'industrial : *123456789*  
N° de l'artisanat : *123456789*  
N° de l'industrial : *123456789*  
N° de l'artisanat : *123456789*  
N° de l'industrial : *123456789*  
N° de l'artisanat : *123456789*

10

Monsieur le Président,  
 de la Métropole de Metz  
 10, rue de la République  
 57000 Metz Cedex 01

Monsieur le Président,

Mon entreprise *D'Art et d'Atelier* (SARL) est implantée dans  
*Le quartier Vaucelles (Mettres, rue de la République)*

Dans le cadre de la démarche de labellisation « Eco-Défis », j'ai réalisé les défis suivants :

N°	Nom défi	Date mise en œuvre	Montant	Subvention
1	Je mets en œuvre des équipements éco-citoyens	2018/01/15	1000,00	500,00
2	Je mets en œuvre des équipements éco-citoyens	2018/01/15	1000,00	500,00
3	Je mets en œuvre des équipements éco-citoyens	2018/01/15	1000,00	500,00
4	Je mets en œuvre des équipements éco-citoyens	2018/01/15	1000,00	500,00

Les « Eco-Défis » de la catégorie « Investissements » ont nécessité un investissement de *2 118* € détaillé ci-après :

Libellé	Montant	Subvention
Vitres d'exposition réparées	579,17	Factorie + photos
Vitres d'exposition réparées	1594,40	Factorie + photos
<b>TOTAL</b>	<b>2 118,57</b>	

Pour m'accompagner dans cette démarche, je sollicite l'aide « Commerce & Artisanat - Eco-Défis » mise en place par la Métropole de Metz.  
 Le montant demandé de subvention est de *248* €, correspondant à 10% du total des investissements réalisés et dans la limite de 5 000 € (comme le prévoit le règlement).

Vous trouverez ci-joint, l'ensemble des justificatifs liés aux investissements réalisés.

*AM*

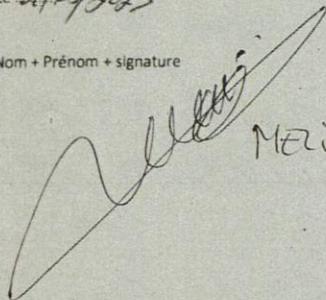
Je déclare par ailleurs :

- être immatriculé au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- avoir à minima un exercice fiscal clos (de 12 mois) à compter de la date de dépôt de la demande;
- être un établissement de 10 ETP maximum ;
- présenter un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 m€ au cours de l'exercice précédent (ce chiffre s'entend par entreprise - personne physique ou morale - et non par établissement quand il y a des établissements secondaires) ;
- ne pas être inscrit dans le cadre d'une procédure collective ;
- être à jour de mes obligations sociales et fiscales ;
- exercer une activité (commerciale ou artisanale) de manière principale et non secondaire (soit plus de 50% du CA) ;
- disposer d'un bail commercial ou d'un bail professionnel.

En vous remerciant par avance de votre soutien, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

A. Metz  
Le 21/09/2023

Nom + Prénom + signature



MELIN NICOLAS

Matériel  
**HORECA**  
info@materiel-horeca.com

  
info@ice-shop.be

+32 (0)4 333 26 74 +33 (0)177 627 529 +31 (0)852 084 003

## Facture

Matériel horeca | info@materiel-horeca.com  
75 rue Mabime  
4432 Alleur  
BE 0544.464.364  
info@materiel-horeca.com

SAS PLACE AU VRAC  
27 PL DU QUARTEAU  
57000 METZ  
France  
0684591326  
FR07821148228

Numéro de facture : 2308338

Date : 23/08/2023

Date d'échéance : 23/08/2023

SL

	Tarif HTVA	TVA	Quantité	Montant HTVA
<b>7455.1398</b>				
2023 - Armoire à Boisson Décorée 780 L - Portes Coulissantes - Combisteel - Combisteel - 7455.1398	1.544,40 €	0%	1.00	1.544,40 €
<b>GM0</b>				
Garantie pièce détachée incluse	0,00 €	0%	0.00	0,00 €
Pour une garantie ALL IN / Sur demande moyennant supplément				
<b>Païement ONEY</b>	0,00 €	0%	0.00	0,00 €

Tarif HTVA TVA Quantité Montant HTVA

Total hors TVA	1.544,40 €
Total TVA	0,00 €
	Base Taux Taxe
	1.544,40 € Autoliquidation 0,00 €
Total TVA comprise	<b>1.544,40 €</b>

Autoliquidation Art. 39bis - Livraison intracommunautaire

Autoliquidation Art. 21bis du code TVA belge

Autoliquidation : en l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client est présumé reconnaître qu'il est un assujéti tenu au dépôt de déclarations périodiques. Si cette condition n'est pas remplie, le client endossera, par rapport à cette condition, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus.

Informations de paiement :

IBAN: BE10 7512 0682 9504 BIC: AXABBE22  
BNP: BE38 0019 2060 7272 BIC: GEBABEBB Communication: +++100/2308/33863+++  
BNP: R76 3000 4023 2300 0120 2151878 BIC: BNPAFRPP

BNP France: FR76 3000 4023 2300 0120 2151 878 - BIC : BNPAFRPP

Toutes les livraisons s'entendent rendues à la porte d'entrée, au rez-de-chaussée. Déballage, installation et connexion aux réseaux (eau, gaz, électricité) non compris. Il est impératif de débiller le colis devant le livreur. En cas de dommage veuillez le refuser avec mention des dégâts sur le CMR du transporteur afin que votre réclamation soit prise en compte. Aucun dédommagement ne sera possible sans cette vérification. Paiement à la réception de la facture. Intérêt de retard mensuel de 1.5%. Si retard ou défaut de paiement ; se référer aux conditions générales. Pour que la réception de vos produits se passe dans des conditions idéales, Matériel-Horeca a pris l'initiative de vous réaliser une vidéo de 2 minutes sur les procédures à suivre lors de la réception de votre marchandise : [https://www.youtube.com/embed/\\_fsxPwg\\_9dY](https://www.youtube.com/embed/_fsxPwg_9dY)

[www.materiel-horeca.com](http://www.materiel-horeca.com) [f](https://www.facebook.com/materielhoreca) [i](https://www.instagram.com/materielhoreca) [l](https://www.linkedin.com/company/materielhoreca) [p](https://www.pinterest.com/materielhoreca) [y](https://www.youtube.com/materielhoreca) [www.ice-shop.be](http://www.ice-shop.be)

TOUS VOS BESOINS AU QUOTIDIEN **POUR VOTRE CUISINE PROFESSIONNELLE** AU PRIX LE PLUS BAS !

BNP • FR76 3000 4023 2300 0120 2151 878 | BNP • BE38 0019 2060 7272 | AXA • BE10 7512 0682 9504 | ING • BE54 3632 0262 9097



0 -1000 300 30 74 0 -10 0017 00 50 0 -10 0000 000 000

KEPERIO | info@materiel-horeca.com  
75 rue Madeline  
4412 Abbeville  
BE 0544 464 3164  
info@materiel-horeca.com

SAS PLACE AU VRAIC  
27 RUE DU QUARTIEAU  
57000 METZ  
France  
0684591326  
FR07821149228

Facture

Numero de facture : 2305109

Date : 02/06/2023  
Date d'echéance : 02/06/2023

	Tarif HTVA	TVA	Quantité	Montant HTVA
401	574,17 €	0%	1,00	574,17 €
Frigo blanc 3 portes réfrigéré avec porte vitre, 300L				
GAKO	0,00 €	0%	0,00	0,00 €
Garantie main d'œuvre non-complète				
Paiement OHCEV	0,00 €	0%	0,00	0,00 €
Adresse de livraison comme la facturation				
				0,00 €

Frigo en Immo?

ok  
Phone

0 -1000 300 30 74 0 -10 0017 00 50 0 -10 0000 000 000

KEPERIO | info@materiel-horeca.com  
75 rue Madeline  
4412 Abbeville  
BE 0544 464 3164  
info@materiel-horeca.com

SAS PLACE AU VRAIC  
27 RUE DU QUARTIEAU  
57000 METZ  
France  
0684591326  
FR07821149228

Facture

Numero de facture : 2305109

Date : 02/06/2023  
Date d'echéance : 02/06/2023

	Tarif HTVA	TVA	Quantité	Montant HTVA
02.06.23 -> 156,98				
02.07.23 -> 143,54				
02.08.23 -> 143,54				
02.09.23 -> 143,54				

COST Financement  
13,44€

	Base	Taux	Montant
Total hors TVA	574,17 €	0,00 %	574,17 €
Total TVA	574,17 €	0,00 %	0,00 €
Total TVA compléte			574,17 €

Autoliquidation Art. 39bis - Livraison intercommunautaire  
Autoliquidation Art. 210a du code TVA belge

Informations de paiement :  
IBAN: BE10 7512 0682 9504 BIC: AXAABE22  
BNP: BE30 0010 2080 7272 BIC: GEBABE33  
BNP: FR76 3000 4223 2300 0120 2161979 BIC: BNPAFR33

Tous les livraisons s'effectuent uniquement à la porte d'entrée, au rez-de-chaussée. Délivrance, installation et connexion aux réseaux (eau, gaz, électricité) non compris. Il est impératif de déballer le colis devant le livreur. En cas de dommage visible, le livreur sera mentionné dans l'avis de livraison. Toute réclamation doit être faite dans les 48 heures de la livraison. Toute réclamation doit être faite dans les 48 heures de la livraison. Toute réclamation doit être faite dans les 48 heures de la livraison. Toute réclamation doit être faite dans les 48 heures de la livraison.

Tous vos besoins au quotidien pour votre cuisine professionnelle au prix le plus bas!



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20231211-2023-12-BD15-DE

**Numéro de l'acte :** 2023-12-BD15  
**Date de décision :** lundi 11 décembre 2023  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Attribution d'une aide financière à l'investissement dans le cadre de l'obtention du label ' Eco-Défis '  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 13/12/2023  
**Numéro AR :** 057-200039865-20231211-2023-12-BD15-DE  
**Document principal :** 99\_DE-15.pdf

#### Historique :

13/12/23 21:25	En cours de création	
13/12/23 21:27	En préparation	Catherine DELLES
13/12/23 22:07	Reçu	Catherine DELLES
13/12/23 22:08	En cours de transmission	
13/12/23 22:09	Transmis en Préfecture	
13/12/23 22:12	Accusé de réception reçu	